



**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE
PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE AVEC LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE DE
L'HOPITAL**

**Arnaud PERICARD,
Maire de Saint-Germain-en-Laye,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-55,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye du 21 février 2019 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye du 11 juin 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye,

Vu l'arrêté municipal du 28 janvier 2021 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de restructuration du site de l'Hôpital,

Vu la décision n°MRAe IDF-2020-5527 de l'Autorité Environnementale en date du 26 septembre 2020 ne soumettant pas la procédure de déclaration de projet du quartier de l'hôpital à évaluation environnementale,

Vu la réunion d'examen conjoint s'étant déroulée, conformément à l'article L.153-54-2° du code de l'urbanisme, le 16 avril 2021,

Vu les observations rendues au cours de cette réunion par la Direction Départementale des Territoires, le Département des Yvelines et la commune de l'Etang-la-Ville,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui sera joint au dossier d'enquête publique,

Vu la décision n° E21000027/78 en date du 26 mars 2021 par laquelle Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Reinhard FELGENTREFF en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de restructuration du site de l'Hôpital.
L'enquête publique portera sur l'intérêt général de cette opération et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec ce projet.
- ARTICLE 2 :** Cette enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs, **du vendredi 11 juin au lundi 12 juillet 2021 inclus**.
- ARTICLE 3 :** Elle sera conduite sous l'égide de Monsieur Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.
- ARTICLE 4 :** Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à l'accueil du Centre Administratif de la Mairie, 86-88 rue Léon Désoyer, pour une durée de 32 jours, **du vendredi 11 juin au lundi 12 juillet 2021 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Le lundi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
 - Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h30
 - Le samedi de 9h à 12h30
- Un registre d'enquête dématérialisé est également mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse internet suivante : <http://declarationdeprojet-mec-plu-sgel.enquetepublique.net>
- Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ou les adresser :
- par écrit au nom du commissaire enquêteur, domiciliée à cet effet au : Centre Administratif, 86-88, rue Léon Désoyer BP 101 –78101 Saint-Germain-en-Laye Cedex.
 - par courriel à l'adresse suivante : declarationdeprojet-mec-plu-sgel@enquetepublique.net
- Pour une totale transparence, les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville.
- De même, les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.
- ARTICLE 5 :** Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la Ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement : <https://www.saintgermainenlaye.fr/1367/declaration-de-projet-emportant-mise-en-compatibilite-du-plan-local-d-urbanisme.htm>

Un poste informatique sera également mis à disposition du public tout au long de l'enquête à l'accueil du Centre Administratif (86-88, rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye) lui permettant de consulter le dossier d'enquête.

En outre, dès la publication du présent arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement.

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur recevra le public le :

- **Vendredi 11 juin de 9h à 12h,**
- **Samedi 26 juin de 9h à 12h30**
- **Mercredi 7 juillet de 13h à 17h30**
- **Lundi 12 juillet de 13h à 16h.**

Dans les conditions de respect des règles sanitaires de distanciation imposées par la COVID.

Au Centre Administratif de la Mairie, siège de l'enquête, 86-88, rue Léon Désoyer.

ARTICLE 7 : À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, soit le lundi 12 juillet à 16h00, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. De même, le registre d'enquête publique dématérialisé sera clôturé le lundi 12 juillet à 16h. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire ou son représentant et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire ou son représentant dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit, dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, un rapport qui relate le déroulement de l'enquête, examine les observations recueillies et consigne ses conclusions motivées dans un document séparé. A l'issue de l'enquête et la prise en considération des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, le projet sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

ARTICLE 8 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement au Centre Administratif aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues aux articles L. 300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 9 : Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête publique sera publié en caractères apparents et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans le Journal *le Parisien* et dans *le Courrier des Yvelines*. Une information en sera également faite dans

le journal de Saint-Germain-en-Laye et l'avis d'enquête publique sera publié sur le site internet de la commune

L'avis d'enquête publique sera affiché notamment au Centre Administratif et publié par voie d'affichage sur les panneaux administratifs dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le maire.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et aux cours de l'enquête pour la seconde insertion.

ARTICLE 10 : Par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête pourra, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger la durée de celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

ARTICLE 11 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en comptabilité du PLU avec l'opération de restructuration du site de l'Hôpital, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

ARTICLE 12 : Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame Anne-Laure BERTHON, Directrice de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la commune de Saint-Germain-en-Laye, au Centre Administratif, 86-88, rue Léon Désoyer à Saint-Germain-en-Laye à l'adresse : urbanisme@saintgermainenlaye.fr

Fait à Saint Germain en Laye, en quatre originaux, le **11 MAI 2021**

Le Maire de Saint Germain en Laye

Arnaud PÉRICARD